

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTES PYRENEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SOUES**

Nombre de conseillers : 22  
En exercice : 23  
Qui ont pris part à la délibération : 23

**Séance du 11 Septembre 2024**

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Onze du mois de Septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Quatre du mois de Septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. DUPONT RAYMOND, Conseiller municipal le plus âgé,

**Etai<sup>ent</sup> présents :** MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DELAVault Jean-Michel ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul

Mmes BARON Marie-Paule ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; CUILHE Sandrine ; DELANNOY Delphine ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule ; TROUILH Françoise

**Etai<sup>ent</sup> absents :**

**Excusés :** Mme BERNAD Nathalie a donné procuration à Mme CORONADO Danièle

M. DELAVault Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance.

M. Raymond DUPONT, Président de la séance, fait appel et compte 22 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 26 Juin 2024 étant approuvé.

Délibération N° D40/2024

Code 5-1

## **Election du Maire**

### **Exposé des motifs :**

M. DUPONT rappelle que M. Roger LESCOUTE avait souhaité démissionner de son poste de Maire de la Commune. Il a, en ce sens, adressé un courrier de démission à M. le Préfet des Hautes-Pyrénées le 4 Juillet 2024. M. le Préfet a accepté ladite démission par un courrier reçu en Mairie le 2 Septembre 2024.

Il convient en conséquence de procéder à l'élection d'un nouveau Maire.

### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses article L2122-4 à L2122-9,

#### 1) Constatation des candidatures

M. DUPONT fait appel à candidatures et constate la candidature de :

- Mme Danièle CORONADO

M. DUPONT invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire au scrutin à bulletins secrets.

#### 2) Constitution du Bureau

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs : Pierre-Jean HUILLET et Béatrice COLORADO.

#### 3) Déroulement du scrutin

A l'appel de son nom, chaque conseiller municipal a, soit remis son bulletin de vote dans l'enveloppe prévue à cet effet, soit indiquer son souhait de ne pas participer au scrutin.

Aucun conseiller n'a souhaité s'abstenir.

#### 4) Résultats du premier tour

Certifié exécutoire par Danièle CORONADO, Maire, le  
Date de transmission en Préfecture :

- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre d'enveloppes retrouvées dans l'urne : 23
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Majorité absolue 12

NOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages en chiffre	Nombre de suffrages en lettres
<b>CORONADO Danièle</b>	23	Vingt-Trois

5) Proclamation de l'élection du Maire

Mme Danièle CORONADO a obtenu la majorité absolue des suffrages. Elle est proclamée Maire et est immédiatement installée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



La Maire,  
Danièle CORONADO